



SITE CLASSE
au titre de l'article L 341-2
du code de l'environnement



Avenues, arbres bordant le
C.G.C. 157 et quinconce de
la Roquette, à Acqueville

Décision : Arrêté ministériel
Date : 14/12/1943
Code : 14007

- Emprise du site
- Limite communale
- Limite de division cadastrale
- Limite de parcelle
- Bâtiment

Données :
IGN BD Parcellaire 2017
IGN Vektis (VMS)
DREAL-NORMANDIE
Professionnel
Le 11/09/2019 - DREAL-NORMANDIE

0 30 60 m



Direction Régionale
de l'Environnement
de l'Aménagement
et du Climat
NORMANDIE